

**20-80 FORMATION**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 79 Rue des Forges 88000 CHANTRAINE**

**NOMINATION DE LA GERANCE**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**  
**DU 5 AOUT 2024**

**LES SOUSSIGNÉS :**

**Madame Margot, Audrey, Micheline SMAINE** demeurant 79 Rue des Forges 88000 CHANTRAINE,

**La société MSCPFC**, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 79 Rue des Forges 88000 CHANTRAINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de EPINAL sous le numéro 929 446 763 RCS EPINAL,

agissants en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 20-80 FORMATION au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 79 Rue des Forges 88000 CHANTRAINE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 05/08/2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

**NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS**

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

**Madame Margot, Audrey, Micheline SMAINE,**  
*née le 21/06/1995 à EPINAL (88), de nationalité française,*  
*demeurant 79 Rue des Forges 88000 CHANTRAINE,*

**Monsieur Augustin, Chérif, Pierre AYAD**  
*Né le 13/06/1992 à EPINAL (88), de nationalité française,*  
*Demeurant 79 Rue des Forges 88000 CHANTRAINE.*

Madame Margot SMAINE et Monsieur Augustin AYAD disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Margot SMAINE et Monsieur Augustin AYAD acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Madame Margot SMAINE et Monsieur Augustin AYAD ne percevront aucune rémunération au titre de leur mandat et de leurs fonctions de cogérants pour une durée indéterminée, sous réserve de toute décision collective ultérieure.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

*Fait à CHANTRAINE*

*Le 05/08/2024*

*Augustin AYAD*

*Margot SMAINE*